

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

RAPPORT ANNUEL

2020-2021

Novembre 2021

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
PORTRAIT DU CSSDS	4
Clientèle	4
Personnel	4
Résultats financiers 2020-2021	5
REDDITION DE COMPTES	6
Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR)	6
Cibles et résultats	9
ENJEU 1 – L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes	9
Orientation 1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités	9
Orientation 1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population	10
Orientation 1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence	11
Orientation 1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence	11
Orientation 2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.....	12
Orientation 2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.....	13
Orientation 2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.....	14
Orientation 2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif.....	14
Orientation 2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes.....	15
ENJEU 2 – Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires	15
Orientation 3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs.....	15
RAPPORTS	16
Protecteur de l'élève	16
Actes répréhensibles	17
Intimidation et violence	18
Procédure d'examen des plaintes	19
Code d'éthique et de déontologie	19
Reddition de comptes sur l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	19
ANNEXES	20
Statistiques du protecteur de l'élève	20
Statistiques du responsable des actes répréhensibles	21

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année scolaire 2020-2021 a été une année à nulle autre pareille! La gestion de la pandémie et des mesures sanitaires a fait partie de notre quotidien et nous a amené son lot de défis et d'inquiétudes. Maintes fois, nous avons dû modifier nos façons de faire, mais, avec du recul, nous sommes en mesure de dire que nous en ressortons grandis.

Il est important de souligner des éléments positifs qui sont arrivés en 2020-2021. Ainsi, c'est l'an passé que le premier conseil d'administration de notre centre de services scolaire a vu le jour. Il est composé de cinq parents, cinq représentants de la communauté et cinq membres du personnel. Les membres de cette équipe dynamique ont à cœur la réussite des élèves et possèdent des expériences riches, variées et complémentaires.

Les travaux du conseil d'administration ont débuté en novembre 2020. Rappelons qu'il a comme fonction d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics. Il doit également veiller à ce que nos établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

Malgré le contexte pandémique, grâce à tous les membres du personnel, notre organisation a poursuivi sa mission éducative. La capacité d'adaptation et la résilience dont ils ont fait preuve nous ont permis de rester centrés sur la réussite des élèves jeunes et adultes. Ils ont trouvé des solutions efficaces et innovantes pour soutenir les élèves vulnérables.

Au Centre de services scolaire des Sommets, les membres du personnel rendent vivantes les valeurs de bienveillance, de collaboration, d'excellence et d'accomplissement de notre organisation. Cette année encore, j'ai été témoin d'entraide, de partage entre les membres du personnel, de soutien des services administratifs envers les établissements et de la collaboration entre les écoles et les familles.

De plus, grâce à leur ouverture, leur professionnalisme et leur passion pour l'éducation, nos employés ont pris le virage technologique que ce soit à des fins éducatives, pédagogiques ou administratives.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2020-2021 de notre centre de services scolaire. Vous y trouverez des informations sur l'état d'avancement des travaux de la mise en œuvre de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Il vous permettra d'avoir accès à des informations au sujet des résultats obtenus pour l'année scolaire 2020-2021 en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.



Édith Pelletier, directrice générale

PORTRAIT DU CSSDS

Clientèle

En 2020-2021, ce sont 9 817 élèves qui étaient inscrits dans les établissements du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS).

Ordre d'enseignement	Nombre	Pourcentage (%)
Formation générale des jeunes	8 313	84,7
Préscolaire (4 ans)	155	1,9
Préscolaire (5 ans)	672	8,0
Primaire	4 460	36,4
Secondaire	3 026	53,7
Formation générale des adultes	619	6,3
Équivalent temps plein	175	
Formation professionnelle¹	885	9,0
Équivalent temps plein	301	

Personnel

En 2020-2021, le CSSDS comptait 2 048 employés réguliers et occasionnels répartis de la façon suivante :

Catégorie	Nombre	Pourcentage (%)
Personnel enseignant	1 114	54,4
Personnel professionnel	102	5,0
Personnel de soutien	778	38,0
Personnel de gestion	54	2,6

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

Résultats financiers 2020-2021

Revenus	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Subventions gouvernementales		
Préscolaire, primaire et secondaire	74 248 341	
Formation professionnelle et éducation des adultes	7 290 918	
Transport scolaire	4 129 603	
Service de la dette	8 325 568	
Diverses	14 974 526	
	108 968 956	86,2
Taxe scolaire (0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation)	10 869 293	8,6
Autres - Fonctionnement	6 628 535	5,2
	126 466 784	100
Dépenses par activité	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Enseignement et formation	58 175 436	44,3
Soutien à l'enseignement et à la formation	28 692 996	21,9
Transport scolaire et service de garde	12 729 085	9,7
Administration	4 282 578	3,3
Biens meubles et immeubles	15 808 999	12,0
Service de la dette et projets spéciaux	11 451 501	8,7
Variation de la provision pour avantages sociaux	57 044	0,1
	131 197 639	100
DÉFICIT D'EXERCICE (voir note)	(4 730 855)	
EXCÉDENT ACCUMULÉ REDRESSÉ AU 30 JUIN 2020	7 827 982	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2021	3 097 127	

Note : Le CSSDS a comptabilisé une dépense de 5 160 263 \$ à titre de provision relative aux offres salariales du gouvernement du Québec. La subvention du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en lien avec cette provision n'était pas approuvée par le Conseil du trésor du Québec en date du 30 juin 2021. Dans un tel contexte, aucun revenu de subvention n'a pu être comptabilisé dans les résultats financiers.

Mentionnons que 66 % des dépenses du centre de services scolaire se rapportent à l'enseignement et à la formation (incluant les activités de soutien). La gestion des biens meubles et immeubles représente quant à elle environ 12 % des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de nature administrative, elles constituent seulement 3,3 % de toutes les dépenses du centre de services scolaire.

REDDITION DE COMPTES

Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

Le territoire

Le territoire du CSSDS couvre près de 3 501 km² répartis dans trois MRC : la MRC des Sources (786 km²), la MRC du Val-Saint-François (1 395 km²) et la MRC de Memphrémagog (1 320 km²).

- Le territoire regroupe un ensemble de 37 entités prenant la forme d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse ou d'une municipalité.
- La MRC de Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et sa ville centre est Magog.
- La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres, soit Windsor, Richmond et Valcourt.
- La MRC des Sources a comme ville centre Val-des-Sources.
- La densité de population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire.

La clientèle scolaire

La clientèle scolaire du CSSDS composée d'environ 9 250 élèves (selon la déclaration de clientèle au 30 septembre 2017), dont près de 94 % fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.

- Le **secteur de la formation générale des jeunes** a vécu une hausse de 425 élèves au cours des quatre dernières années. Cette hausse représente une augmentation de 5,3 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes. Selon les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation (MEQ), le CSSDS devrait connaître une légère baisse de la clientèle du primaire au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour la même période, la clientèle des écoles secondaires devrait augmenter légèrement.
- Le **secteur de la formation générale des adultes** (FGA) compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. La clientèle est assez stable avec une légère augmentation de quatre équivalents temps plein (ETP) au cours des cinq dernières années. Cependant, la situation économique actuelle présente un défi important pour maintenir la clientèle qui est sollicitée par le marché du travail en pénurie de main-d'œuvre.
- Le **secteur de la formation professionnelle** (FP) vit à nouveau une baisse de clientèle après avoir été en progression pendant quelques années. Ainsi, la clientèle a diminué de près de 18 ETP au cours des cinq dernières années, ce qui représente 6 % de sa clientèle. Cette diminution s'explique en partie par la situation de plein-emploi dans la région. Cette baisse a obligé le CSSDS à revoir l'organisation pédagogique en formation professionnelle.

Les établissements

Le CSSDS est une organisation regroupant 45 bâtiments, dont un centre administratif, 27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, un centre de formation professionnelle, un centre de formation générale aux adultes et un service aux entreprises.

Alors que la plus petite école primaire accueille seulement 26 élèves, la plus grande école secondaire en reçoit 1 519. Près du tiers des écoles du CSSDS (neuf écoles) accueillent moins de 100 élèves.

Les petites écoles de villages :

- Deux écoles accueillent moins de 50 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 51 et 100 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 101 et 200 élèves.

Des écoles en milieux défavorisés

Le tiers des écoles du CSSDS présente un indice de défavorisation élevé (indices 9 et 10). En effet, on retrouve deux écoles avec un indice 10 ainsi que 11 écoles avec un indice 9. On retrouve également trois écoles avec un indice 8, six écoles avec un indice 7 et trois écoles avec un indice 6. Les six autres écoles sont réparties entre les indices 3 à 5.

Portrait de l'éducation sur le territoire du CSSDS

En 2010, lors de la rédaction de son plan stratégique 2010-2015², le CSSDS a été en mesure d'identifier des défis à relever afin d'assurer la réussite de ses élèves. Ces choix sont venus orienter ses actions tout au long des sept dernières années. Les défis ont été nombreux, mais la compétence et l'engagement du personnel ont permis de les relever.

Soutenir les établissements dans la mise en place de services favorisant la persévérance et la réussite scolaires

1. Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Données de départ	Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017
Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000 Global : 68,1 % Garçons : 58,3 % Filles : 78,2 %	En 2020, 82 % des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification.	Cohortes entrées en 2006, 2007 et 2008 Global : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 %

² Le Plan stratégique 2010-2015 a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2017.

2. Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification

Données de départ			Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017		
Moyenne des années 2005 à 2008			En 2014-2015 25,0 % des élèves.	Moyenne des années :		
	Bilan 2	Bilan 4		2011	2012	
Global	30,7 %	26,1 %		à 2014	à 2015	
Garçons	38,0 %	32,8 %		Global	18,1 %	21,8 %
Filles	23,3 %	19,2 %		Garçons	22,2 %	28,3 %
				Filles	13,8 %	14,0 %

3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'ensemble des épreuves uniques

Données de départ			Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017		
Pour l'année scolaire 2007-2008				Pour l'année scolaire 2015-2016		
	Examens de juin 2008	Après les reprises d'août 2008		Examens de juin 2016	Après les reprises d'août 2016	
Global	86,0 %	90,3 %		Global	90,5 %	Non disponible

Cibles et résultats

Enjeu 1 – L’inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services liés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

1.1.1 Soutenir l’atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d’intérêt et de leurs capacités					
Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS (cohorte 2009 suivie jusqu’en 2015-2016)	Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu’en 2020-2021)	Résultats de 2020-2021 (cohorte de 2013)
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d’élèves	Garçons et filles : Écart de 10,1 points pour l’ensemble des réseaux	Garçons et filles : Écart de 6,1 points pour l’ensemble des réseaux	Garçons et filles : Écart de 10,0 points	Garçons et filles : Écart de 6,0 points	Garçons et filles : Écart de 19,8 points
	EHDAA et élèves réguliers : Écart de 34,1 points pour le réseau public seulement	EHDAA et élèves réguliers : Écart de 25,3 points pour le réseau public seulement	EHDAA et élèves réguliers : Écart de 37,3 points	EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points	EHDAA et élèves réguliers : Écart de 30,4 points
	Écoles défavorisées : Écart de 8,9 points pour le réseau public seulement	Écoles défavorisées : Écart de 6,5 points pour le réseau public seulement	Écoles défavorisées : Écart de 2,7 points	Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points	Écoles défavorisées : Écart de 1,5 point
	Élèves issus de l’immigration de 1 ^{re} génération : Écart de 4,1 points	Élèves issus de l’immigration de 1 ^{re} génération : Écart de 3,0 points	Élèves issus de l’immigration de 1 ^{re} génération : Écart de -0,5 point	Élèves issus de l’immigration de 1 ^{re} génération : Aucun écart	Élèves issus de l’immigration de 1 ^{re} génération : Écart de -15,8 points

Commentaires sur les résultats

Si nous regardons l’écart entre les garçons et les filles, nous remarquons que la différence s’est accentuée de 10 % par rapport au portrait initial. Donc, malgré le fait que la diplomation et la qualification s’améliore chez nous, la réussite chez les garçons reste un enjeu important.

Pour ce qui est de l’écart entre les élèves EHDAA et les autres élèves, nous remarquons qu’il est maintenant de 30,4 %, ce qui est une amélioration de 7 % par rapport à la situation de départ et nous sommes présentement à 2 % de l’atteinte de la cible prévue pour 2022.

La cible pour l’écart entre les milieux défavorisés est déjà dépassée et on peut observer que nous sommes passés de 2,7 % à 1,5 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne du Québec. Finalement, il est difficile de considérer l’écart entre les élèves immigrants de 1^{re} génération et les autres élèves, car nous avons trop peu d’élèves immigrants de 1^{re} génération pour que la donnée ait une signification intéressante dans notre centre de services scolaire.

1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS	Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)	Résultats de 2020-2021
D'ici 2027, augmenter d'au moins 20 % la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.	59 % des élèves de 6 à 11 ans et 44 % des élèves de 12 à 17 ans pratiquent 60 minutes d'activité physique par jour d'intensité moyenne ou élevée.	En 2022, 1 015 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves.	3 écoles du CSSDS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	En 2022, 15 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves.	9 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».

Commentaires sur les résultats

Plusieurs écoles du CSSDS ont poursuivi leurs travaux visant à augmenter le temps d'activité physique à l'horaire des élèves. Pour ce qui est de la mesure « À l'école, on bouge au cube! », pour laquelle le MEQ a fixé comme objectif que tous les établissements y adhèrent pour 2024-2025, nous sommes passés de six à neuf écoles participantes et cette progression devrait se poursuivre pour atteindre le maximum, selon l'échéancier fixé par le MEQ.

1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public.	Ce taux est présentement de 12,6 % (cohorte 2016-2017).	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	En 2016-2017, ce taux était de : 15,0 % pour tous les élèves 19,2 % chez les garçons 10,3 % chez les filles	Réduire ce taux à 13,0 % .	En 2020-2021, ce taux était de : 10,7 % pour tous les élèves 14,0 % chez les garçons 7,2 % chez les filles

1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

	Situation actuelle pour le CSSDS	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
	Taux de réussite global aux épreuves du ministère : 90,5 %	De façon globale, augmenter ce taux de 2,0 % .	Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles en 2020-2021.

Commentaires sur les résultats

En 2020-2021, notre taux se situe en-deçà de la cible de 2022. Par contre, le pourcentage de garçons avec un an de retard à l'entrée au secondaire a augmenté de 3 % (nous sommes à 14,0 %). Cependant, nous sommes tout de même en baisse par rapport à notre situation de départ de 2016 qui était de 19,2 % pour les garçons.

Pour ce qui est du taux de réussite global aux épreuves ministérielles, tout comme en 2019-2020, il n'y a pas eu d'épreuves dû au contexte de la COVID-19.

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021 (cohorte de 2013)
Porter à 90,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85,0 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Cette proportion est présentement de 78,8 % pour les élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte 2008-2009).	Porter à 84,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS : Global CSSDS : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 %	Porter à 76,4 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	Global CSSDS : 76,5 % Garçons : 67,0 % Filles : 86,8 %

Commentaires sur les résultats

On constate une augmentation de 1,3 % pour le taux de diplomation et de qualification pour la cohorte de 2013. À 76,5 %, ce résultat nous amène 5,3 % au-dessus du portrait initial lorsque nous avons amorcé le Plan d'engagement vers la réussite et c'est l'atteinte de l'objectif fixé pour 2022.

Cependant, comme mentionné précédemment, l'écart de 20 % entre les filles et les garçons représente un objectif de travail important.

2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Résultats de 2020-2021
Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles.	Ce taux est présentement de 80,0 % (2015-2016).	Augmenter de taux à 82 % .	Au CSSDS, ce taux est présentement de 81,7 % (2015-2016).	Atteindre un taux de persévérance et de réussite de 83,0 % en 2022.	Données non disponibles

Commentaires sur les résultats

Tout comme en 2019-2020, il n'y a eu aucun examen du ministère l'an dernier. Ils seront de retour pour l'année scolaire 2021-2022.

2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

	Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016)		Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
	Global CSSDS	11-14 18,1 %	Diminuer le taux de décrochage à 16,0 % en 2022.	18-19 Global CSSDS
	Garçons	12-15 21,8 %		Garçons
	Filles	22,2 %		Filles
		28,3 %		17,9 %
		13,8 %		26,0 %
		14,0 %		8,6 %

2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

	Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
	En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle.	Augmenter ce nombre d'élèves à 235 en 2022 (15 %).	157 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 53 DEP : 108

Commentaires sur les résultats

Pour ce qui est du taux de décrochage (taux de sorties sans diplôme), nous avons fait une progression de 1,9 % et nous nous retrouvons à 17,9 % pour la cohorte de 2018-2019. Ce résultat représente une amélioration de 3,9 % par rapport à notre portrait de départ et nous sommes à 1,9 % de notre objectif de 2022.

Le plein emploi et la pandémie expliquent le petit nombre de diplômés en formation professionnelle. Cependant, nous avons tout de même constaté une augmentation par rapport à 2019-2020, soit 14 diplômes d'études professionnelles (DEP) et 24 attestations de spécialisation professionnelle (ASP) supplémentaires.

2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
Porter à 90,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public.	Données indisponibles	Cible indisponible	Ce taux est présentement de 87,7 % .	Cible indisponible	Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en 2020-2021.

Enjeu 2 – Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires

Orientation 3 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes

3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour le CSSDS	Cible CSSDS 2022	Résultats de 2020-2021
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68,0 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Faire en sorte que 85,0 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Présentement, 76,1 % des établissements sont dans un état satisfaisant.	Amener ce taux à 85,0 % en 2022.	79 % des établissements sont dans un état satisfaisant.

Commentaires sur les résultats

Les nombreux travaux de réfection réalisés dans les établissements depuis la saison estivale 2020 n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour dans le tableau de données fourni par le MEQ et ne sont donc pas pris en compte dans ce pourcentage.

RAPPORTS

Protecteur de l'élève

Rapport annuel du protecteur de l'élève Année scolaire 2020-2021

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève*, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Vingt-six (26) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes reçues.

Vingt-trois (23) d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, six (6) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence.

Trois (3) plaintes ont été traitées. Après enquête, l'une de ces plaintes a été référée en révision de décision. Les deux (2) autres plaintes ont été jugées irrecevables parce qu'elles contestaient les mesures sanitaires imposées à tous les citoyens par des décrets adoptés par le gouvernement du Québec.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne puisque je n'ai pas été contacté à nouveau par les plaignants concernés après les avoir redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

14 septembre 2021,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Beaudry', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian Beaudry
Protecteur de l'élève

Actes répréhensibles

Rapport annuel du responsable des actes répréhensibles Année scolaire 2019-2020 (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021)

En vertu de l'article 5.2 de la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets, voici mon rapport annuel à titre de responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année 2020-2021, je n'ai reçu aucune plainte en regard aux actes répréhensibles.

27 octobre 2021,



Serge Dion
Directeur général adjoint
Responsable des actes répréhensibles

Intimidation et violence

Conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDS doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été formulées au directeur général, des interventions qui ont été menées ainsi que de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève a reçu six plaintes qui comportaient des allégations de violence ou d'intimidation, tel qu'il en fait mention dans son rapport annuel. Ces plaintes ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne.

Par ailleurs, les établissements du CSSDS ont réalisé différentes actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention pour faire de leur milieu un environnement sain et sécuritaire :

- Toutes les écoles ont élaboré un plan de lutte faisant le portrait de leur milieu et de ses besoins. Plusieurs écoles sont en processus de réviser leur plan et de le présenter à leur conseil d'établissement.
- Au total, sept écoles ont intégré la méthode de Soutien aux comportements positifs (SCP).
- Les comités créés dans la majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation, d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie. Un comité a également été mis en place au niveau du centre de services scolaire afin d'aider et d'outiller les établissements dans la mise en place d'un environnement bienveillant et sécuritaire.
- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, l'Intervention positive, projets Jeunes médiateurs, le programme d'intervention SCP ainsi que le programme d'Intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles instaurent également la stratégie Réponse à l'intervention dans leur approche éducative face à la lutte contre la violence et l'intimidation. Une école a profité d'une formation sur la méthode Attachement, régulation et compétences afin d'intervenir davantage en lien avec les besoins des élèves. Cette méthode a été instaurée également dans l'une des classes Réadaptation Scolarisation.
- Plusieurs établissements poursuivent leur collaboration avec les milieux communautaires, universitaires ou de la santé tels que : Hors-piste et Progrès et détresse, ateliers de collaboration avec l'organisme Bulles et Baluchon. La plateforme Moozoom est également utilisée dans certains cas.
- Des écoles ont créé leur programme maison, par exemple la création de sous-groupes d'habiletés sociales ou des démarches de résolution de conflits Vers l'harmonie, des rencontres ciblées et individuelles, création d'une « zone pacifique », Projet Cool, comité clinique pour identifier les élèves avec des besoins particuliers et ateliers de prévention sur différents thèmes.
- Dans la lignée de notre valeur d'accomplissement, plusieurs écoles organisent des moments de célébration afin de renforcer les bonnes pratiques du « vivre ensemble » dans leur milieu.
- Des équipes collaboratrices sont mises sur pied dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse et tables tripartites avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé et des services sociaux).
- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans 13 écoles primaires afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement sain et sécurisant. Pour certaines écoles primaires, l'encadrement disciplinaire est étroitement lié à l'application de la méthode SCP.
- Le logiciel SPI est également utilisé pour consigner les différents comportements allant à l'encontre des protocoles et des plans de lutte contre la violence et l'intimidation. Les interventions y sont également notées.
- D'autres outils de consignation sont utilisés tels que SOI, Classcraft, FORMS, Excel et OneNote.

Procédure d'examen des plaintes

Le 20 août 2010, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* et sur le Protecteur de l'élève. Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du centre de services scolaire. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site web du centre de services scolaire.

Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement concernant le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* est disponible sur le site web du centre de services scolaire. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous vous informons qu'aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Reddition de comptes sur l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*, tout organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues à la loi en matière de dénombrement dans son rapport annuel.

Ainsi pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 0,30 % (5 726,7 h) par rapport à la cible fixée par le ministère de l'Éducation. La hausse est attribuable à des ajouts de ressources pour la mesure *Seuil minimal de services au primaire et au secondaire*.

	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	90 559,0	0,0	90 559,0	60
2. Personnel professionnel	145 314,2	107,8	145 422,0	113
3. Personnel enseignant	959 378,3	413,8	959 792,1	1 271
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	569 128,8	2 528,7	571 657,5	786
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	122 601,4	520,7	123 122,1	139
TOTAL	1 886 981,7	3 571,0	1 890 552,7	2 369

ANNEXES

Statistiques du protecteur de l'élève

Nature des plaintes reçues	Plaintes redirigées	Plaintes traitées
Allégations d'intimidation ou de violence	6	
Classement	1	
Mesures sanitaires (port du masque)	2	2 (irrecevables)
Milieu de vie (entretien, température)	3	
Plainte contre un(e) employé(e)	8	
Services complémentaires EHDA	2	1 (référée en révision de décision)
Transport	1	
TOTAL	23	3

Statistiques du responsable des actes répréhensibles

Reddition de compte 2020-2021	Nombre de divulgations ou communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment 	
<ul style="list-style-type: none"> • Révision de notes 	
5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	0
TOTAL	0

Note : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

**Centre
de services scolaire
des Sommets**

Québec 